

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

N° CP/2013/538 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence (clubs sportifs), aux conventions d'objectifs et de développement sportif et à l'Association de la Maison départementale des sports

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 295 231,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 7 300 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 25 064,26 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif
- 174 947,34 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- 17 920 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif
- 70 000 € au titre de l'aide à l'Association de la Maison départementale des sports.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention d'objectifs 2013-2014 et la convention financière 2013 à intervenir entre le Comité départemental des sociétés d'aviron et le Département
- la convention d'objectifs 2013-2014 et la convention financière 2013 à intervenir entre le Comité départemental d'escrime et le Département
- la convention financière 2013 à intervenir entre l'Association de la Maison départementale des sports et le Département.

Elle autorise en outre son président à signer ces cinq conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78645-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13